



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



13121297

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

24 JUL. 2013

le

Pr. Le Greffier

N° d'entreprise : 0476.791.127
Dénomination

(en entier) : **DABRI**

Forme juridique : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Siège : 5170 PROFONDEVILLE, Route des Crêtes, 26

Objet de l'acte : **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Aux termes d'un acte reçu par Nous, Alain Beyens, Notaire à Sambreville, le quatre juillet deux mille treize , enregistré à Fosses la Ville, le huit juillet deux mille treize , il résulte que :

Monsieur DANNEAU, Jean-Philippe, Luc, Marie, né à Nivelles, le vingt-deux avril mil neuf cent septante et un (numéro national : 71042246704), domicilié à 5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE (MORNIMONT), Zoning industriel, numéro 16/0001.

Lequel déclare détenir les cent quatre-vingt-six (186) parts sociales de la SPRL « DABRI ».

Résolution : démission- nomination.

L'associé unique décide d'accepter la démission de son poste de gérant de Monsieur MAERTEN Daniel, né à Namur, le vingt-sept août mil neuf cent cinquante (numéro national : 50082711188), domicilié à 5170 PROFONDEVILLE, Route des Crêtes, 26.

Le comparant déclare qu'il assumera lui-même les fonctions de gérant à dater de ce jour et avec les pleins pouvoirs pour engager la société seul.

Résolution : changement de dénomination.

L'associé unique décide d'adopter la dénomination suivante « TOP SYSTEMS ».

Résolution : transfert du siège social.

L'associé unique décide de transférer le siège social à 6060 GILLY, Chaussée de Charleroi, 95 Batiment 2.

Résolution : Modification de l'objet social

Rapport:

L'associé unique est dispensé de donner lecture du rapport du gérant exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social et de l'état y annexé. Ces documents demeureront annexés au présent procès-verbal.

Résolution unique:

L'associé décide de modifier l'objet social comme suit :

Pour son compte propre, pur compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger :

1) La réalisation d'études techniques et l'activité d'ingénierie ; la consultance commerciale, technique, informatique, industrielle, financière, économique, organisationnelle et stratégique ; la

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/08/2013 - Annexes du Moniteur belge

gestion et la formation des personnes ; le marketing ; la gestion des projets ; l'assistance à la commercialisation de produits et de services ; la communication interne et externe ; l'acquisition et l'exploitation de brevets et de licences ; la mise à disposition d'une structure d'accueil pour la création ou le démarrage de nouvelles activités.

- 2) La société a également pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation, l'assortiment, le commerce de détail de tous articles divers (sauf réglementation) ; la vente et l'achat de matériel de faillites ; la location de main d'œuvre ; l'étude et la fabrication métallique.
- 3) La vente, l'achat, l'importation, l'exportation, la location, le leasing, le courtage et en général le négoce de :
 - a. Tous véhicules neufs ou d'occasion y compris poids lourds et véhicules de camping ;
 - b. Tout matériel agricole, horticole, forestier, de jardin et de loisirs ainsi que tout matériel de clôture et outillages ;
 - c. Toutes fournitures horticoles, agricoles, de jardin et d'aménagement d'espaces verts et de loisirs ;
- 4) L'entretien, la réparation, la carrosserie, la fabrication des véhicules et matériels repris ci-avant y compris forge de maréchal ferrant ;
- 5) L'entreprise d'entretien et de création de parcs et jardins ;
- 6) L'entreprise d'aménagement de plaines de jeux, parcs et jardins ;
- 7) L'entreprise de placement de clôtures ;
- 8) L'entreprise de terrassement et l'entreprise de travaux de drainage ;
- 9) L'entreprise de ventilation, de chauffage à air chaud, de conditionnement d'air et de tuyauteries industrielles ;
- 10) L'électricité industrielle ;
- 11) La fabrication de containers et poubelles (fabrication métallique) ;
- 12) L'entreprise de placement de ferronneries, volets, menuiseries métalliques et P.V.C. ;
- 13) L'entreprise de construction, réfection et entretien des routes.
- 14) Fabrication et réalisation d'éléments bureau et ou habitation en structures métallique, bois et nouveaux matériaux. Etude, conception et modification d'aménagement d'éléments bureaux modulables et ceci en tous matériaux : métal, bois, alu, pvc, matériaux composites, nouvelles technologies.
- 15) La prestation de tous services en général, particulièrement ceux relatifs au développement économique et industriel des entreprises publiques et privées et des personnes.
 - a. Ces services comprennent entre autres et non exclusivement :
 - i. La consultance commerciale, technique, informatique, industrielle, financière, économique, organisationnelle et stratégique, la gestion et la formation des personnes, le marketing, la gestion de projets,
 - ii. Les opérations immobilières, l'assistance à la commercialisation de produits et services, la communication interne et externe, l'acquisition et l'exploitation de brevets et de licences mise à disposition d'une structure d'accueil pour la création ou le démarrage de nouvelles activités,
 - iii. La prise de participation dans d'autres sociétés en vue de la développer.

16) A titre subsidiaire, la société a pour autres objets, l'achat, la vente, l'import et l'export de tout bien commercial.

17) le commerce de service de localisation ainsi que de sécurisation.

La société a également pour objet :

1°) la vente, l'achat, l'importation, l'exportation, la location, le leasing, le courtage et en général la négoce de :

- tous véhicules neufs ou d'occasion y compris poids lourds et véhicules de camping ;

- tout matériel agricole, horticole, forestier, de jardin et de plaisirs ainsi que tout matériel de clôture et outillages ;

- l'aménagement d'espaces verts et de loisirs ;

2°) l'entretien, la réparation, la carrosserie, la fabrication des véhicules et matériels repris ci-avant y compris forge et maréchal ferrant ;

3°) l'entreprise d'entretien et de création de parcs et de jardins ainsi que la pose de clôtures ;

4°) l'entreprise d'aménagement de plaines de jeux, parcs et jardins ;

5°) l'entreprise de placement de clôtures ;

6°) l'entreprise de terrassement et l'entreprise de travaux drainage ;

7°) l'entreprise de ventilation, de chauffage à air chaud, de conditionnement d'air et de tuyauteries industrielles ;

8°) l'électricité industrielle ;

9°) la fabrication de containers et poubelles (fabrication métallique)

10°) l'entreprise de placement de ferronneries, volets, menuiseries métalliques et P.V.C

11°) l'entreprise de construction, réfection et entretien des routes.

La société a également pour objet l'achat, la vente de toutes valeurs mobilières et plus principalement d'actions, obligations ou titres généralement quelconques, côtés ou non en bourse, et la prise de participation financière dans des sociétés de droit belge ou étrangère.

La société a également pour objet la réalisation, principalement en Belgique mais également dans tout pays quelconque, pour son compte, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, de toutes opérations foncières et immobilières et notamment :

- l'achat, la vente, l'échange, la construction, la reconstruction, la démolition, la transformation, l'exploitation, la location et la gérance de tous immeubles bâtis, meubles ou non :

- l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, le lotissement, l'exploitation, la location et l'affermage de tous immeubles non bâtis.

Ainsi que la réalisation de toutes opérations relatives à l'activité d'administrateur de biens, et la prise et remise de fonds de commerce.

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

La société peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne liée ou non.

La société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social qui serait de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle pourra de même s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien ou qui sont de nature à faciliter et favoriser le développement de son entreprise et à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Pour extrait analytique, signé Alain Beyens, Notaire, déposé en même temps une expédition de l'acte.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/08/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature